



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
16, PLACE VICTOR HUGO  
BP 94  
62502 SAINT-OMER CEDEX**

## **LRAR**

**REF.** : SU/VM/MD n°46

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.


C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30  
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage  
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-  
CALAIS  
RUE FERDINAND BUISSON  
62018 ARRAS CEDEX 09**

## **LRAR**

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.


C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30  
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage  
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-  
CALAIS  
56, AVENUE ROGER SALENGRO  
BP 39  
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

## **LRAR**

**REF.** : SU/VM/MD n°46

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30  
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage  
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT  
PLACE DES ARTISANS  
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU  
FAUBOURG D'ARRAS  
CS 12010  
59011 LILLE CEDEX

## LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30**  
**A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage**  
**2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-  
DE-FRANCE  
HOTEL DE REGION  
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER  
59555 LILLE CEDEX**

## **LRAR**

REF. : SU/VM/MD n°46

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE  
Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

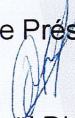
C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30  
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage  
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MADAME LA PRESIDENTE  
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET  
MARAIS D'OPALE  
BP 22  
62142 LE WAST

## LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Madame la Présidente,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30**  
**A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage**  
**2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS  
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS  
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128  
62503 SAINT-OMER CEDEX**

## **LRAR**

REF. : SU/VM/MD n°46

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30  
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage  
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MADAME LA SOUS-PREFETE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
41, RUE SAINT-BERTIN  
BP 289  
62505 SAINT-OMER CEDEX**

**LRAR**

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Madame la Sous-Préfète,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30  
A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage  
2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT





Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

COORDINATION TERRITORIALE COTE  
D'OPALE (DDTM)  
96, QUAI GAMBETTA  
62200 BOULOGNE-SUR-MER

A l'attention de M. Laurent CAUX

## LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

OBJET : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L. 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

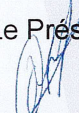
C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30**  
**A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage**  
**2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOIS

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET  
DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE  
SERVICE IDDEE/AE  
44, RUE DE TOURNAI  
CS 40259  
F 59019LILLE CEDEX

## LRAR

REF. : SU/MM/MD n°46

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L.153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.


C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30**  
**A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage**  
**2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

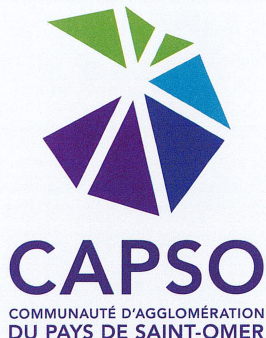
  
Joël DUQUENOIS

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR PATRICK TILLIER**  
**MAIRE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**  
**MAIRIE**  
**PLACE COTILLON BELIN**  
**BP 80314**  
**62505 SAINT-OMER CEDEX**

## LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Maire,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

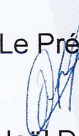
C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30**  
**A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage**  
**2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOY

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le jeudi 16 mai 2024

**MONSIEUR PATRICK BEDAGUE**  
**VICE-PRESIDENT URBANISME – CAPSO**  
**21, RUE DE L'EGLISE**  
**62500 TILQUES**

## LRAR

REF. : SU/VM/MD n°46

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : Projet de révision allégée n°2 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet – Réunion examen conjoint

Monsieur le Vice-Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 11 avril 2024.

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du dossier complet, **pour avis** :

<https://we.tl/t-tCvtTghytd>

En cas d'expiration du lien (qui n'est valable que 7 jours) ou de difficulté de téléchargement, vous pouvez également solliciter la transmission des pièces du dossier par mail à [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

Par ailleurs, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à un examen conjoint des personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion au cours de laquelle le projet sera examiné et qui aura lieu :

**Le 26 juin 2024 à 10h30**  
**A l'hôtel Communautaire – Salle du 3ème étage**  
**2 rue Albert Camus – LONGUENESSE**

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer votre avis sur ce projet, afin qu'il puisse ensuite être joint au dossier d'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Joël DUQUENOIS

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT